



RÉSIDENCES DE RECHERCHE EURIAS 2011 - 2012 APPEL À CANDIDATURE

EURIAS (*European Institutes for Advanced Study*) est un programme de mobilité internationale offrant 33 résidences de recherche pour l'année académique 2011-2012. Les chercheurs sont accueillis pour des séjours de 10 mois dans l'un des 14 instituts participants : Berlin, Bologne, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Cambridge, Helsinki, Jérusalem, Lyon, Nantes, Paris, Uppsala, Vienne et Wassenaar. Le programme s'appuie sur la solide réputation des instituts d'études avancées (IEA), qui offrent à des chercheurs d'excellence la possibilité de travailler en toute indépendance, dans l'environnement stimulant de communautés scientifiques internationales et pluridisciplinaires.

Les résidences sont principalement allouées aux candidats issus des sciences de l'homme et de la société, mais sont également ouvertes aux projets en sciences exactes et aux sciences du vivant dès lors qu'ils ne requièrent pas de travail en laboratoire. La diversité des 14 instituts, qui ont convenu d'un processus de sélection commun, offre aux chercheurs du monde entier un large panel de contextes de recherche en Europe. Les candidats sélectionnent jusqu'à trois structures d'accueil possibles en dehors de leur pays de nationalité ou de résidence.

Le programme est ouvert à toutes les nationalités ; aux chercheurs prometteurs en début de carrière, comme aux plus reconnus. Pendant leur résidence, les *fellows* EURIAS bénéficient des conditions de travail et environnements de recherche exceptionnels offerts par les IEA. Les dispositions communes aux 14 instituts sont les suivantes : un traitement d'environ 26 000 € pour un chercheur junior et de 38 000 € pour un sénior, la mise à disposition d'un logement (ou une prime de mobilité), un budget de recherche et la prise en charge des frais de voyage.

CANDIDATURE

- Les candidatures sont soumises en ligne sur le site www.eurias-fp.eu. Vous y trouverez des informations détaillées quant au contenu des candidatures, les critères d'éligibilité, la procédure de sélection, etc.
- La date limite de candidature est le **10 Septembre 2010**. Il ne sera plus possible de candidater passé cette date.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Évaluation scientifique par deux experts internationaux
- Présélection du conseil scientifique international et pluridisciplinaire d'EURIAS
- Sélection finale par les conseils scientifiques des IEA
- Publication des résultats en décembre 2010.

Pour de plus amples informations sur le programme, merci de consulter le site www.eurias-fp.eu
Pour de plus amples informations sur les IEA et leurs conditions de résidence : www.eurias-fp.eu/IAS

EURIAS est un projet initié
par le NetIAS
(Network of European Institutes
for Advanced Study)



Programme coordonné
par le RFIEA
(Réseau français des instituts
d'études avancées)



Programme cofinancé par la
Commission Européenne
7^{ème} PCRD - action COFUND

